

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 mai 2020

L'an deux mil vingt

Le vingt-six mai à 19 heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de monsieur Philippe AUPHAN, maire sortant, puis de monsieur Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, doyen de l'assemblée, puis de madame Frédérique ANGELETTI, maire élu.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant le 19 mai 2020

Étaient présents : *Pierre ALAMELLE, Frédérique ANGELETTI, Philippe AUPHAN, Gérard BLANC, Hélène CHAULLIER, Amandine HEBREARD, Jacques LAURELUT, Corinne LE BRUN FREDDI, Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, Bruno MAURIZOT, Serge NARDIN, David PACIOTTI, Nadia PELLEGRIN, Jean-Jacques SEUTIN, Christelle THIEBAULT.*
Formant la totalité des membres en exercice.

Madame Amandine HEBREARD a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020,

Considérant la pandémie de COVID 19,

Afin de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation physique, monsieur AUPHAN maire sortant a décidé de réunir le conseil municipal à la maison commune. Monsieur le Préfet en a été informé par mail le 19 mai 2020.

1. Réunion à huis clos

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID 19, que le public ne peut-être accueilli dans le respect des mesures de distanciation physique et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, à la demande de monsieur Philippe AUPHAN, monsieur Serge Nardin et de madame Frédérique ANGELETTI, suite à un vote à mains levées, le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté la séance à huis clos.

2. Installation du conseil municipal

Monsieur Charles-Denis LEVY-SOUSSAN, doyen de l'assemblée, procède à l'installation du conseil municipal.

Avant de procéder à cette installation, il fait connaître officiellement les noms des conseillers municipaux qui ont été proclamés élus à la suite des opérations électorales du 15 mars 2020.

3. Election du maire :

Les conditions de quorum étant remplies le conseil municipal désigne Mme Corinne LE BRUN FREDDI et M Gérard BLANC comme assesseurs.

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

– Mme Frédérique ANGELETTI quinze (15) voix.

- Mme Frédérique ANGELETTI ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

4. Création de postes d'adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Il a été rappelé qu'en application des délibérations antérieures la commune dispose à ce jour de 3 adjoints

Au vu de ces éléments, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création de 3 postes d'adjoints.

5. Election des adjoint(e)s au maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-1,

Mme le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

– Election du Premier adjoint

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. Serge NARDIN : treize (13) voix

Monsieur Serge NARDIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} adjoint.

– Election du Second adjoint :

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Mme Nadia PELLEGRIN : douze (12) voix

- M. Pierre ALAMELLE : un (1) voix

Madame Nadia PELLEGRIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint.

– **Election du Troisième adjoint :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

– M PACIOTTI David : quatorze (14) voix

Monsieur PACIOTTI David ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} adjoint.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

6. Annnonce de l'ordre officiel du tableau du conseil municipal

Madame le maire rappelle qu'en application des articles R.2121-2 ET .2121-4 après le maire, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :

- entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombres de suffrages obtenus ;
- et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Le tableau du conseil municipal est donc le suivant :

Angeletti Frédérique, maire

Nardin Serge, 1^{er} adjoint

Pellegrin Nadia, 2^{ème} adjoint

Paciotti David, 3^{ème} adjoint

Auphan Philippe conseiller municipal

Hébreard Amandine, conseillère municipale

Chaullier Helene, conseillère municipale

Alamelle Pierre, conseiller municipal

Blanc Gérard, conseiller municipal

Seutin Jean-Jacques, conseiller municipal

Thiebault Christelle, conseiller municipal

Laurelut Jacques, conseillère municipale

Lévy-Soussan Charles-Denis conseiller municipal

Le Brun Freddi Corinne, conseillère municipale

Maurizot Bruno, conseillère municipale



